



POSTULAT URGENT

Auteur UDC, par Jérôme Desmeules
Objet COVID: des restrictions basées sur la science et sans discrimination
Date 07/09/2021
Numéro 2021.09.317

Actualité de l'événement

Le COVID et les restrictions imposées par la pandémie sont un sujet d'actualité.

Imprévisibilité

Il était imprévisible que la pandémie évolue avec le variant « delta » et que celui-ci rende possible une contamination des personnes vaccinées qui permet aussi de transmettre la maladie, comme annoncé par l'OFSP.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Avec l'évolution des connaissances scientifiques et de la domination du variant delta, dont la contagiosité est supérieure, des mesures discriminatoires entre vaccinés et non vaccinés ne se justifient pas. Pourtant, de telles mesures sont régulièrement prises.

«Les personnes vaccinées sont aussi contagieuses que celles qui n'ont pas reçu d'injection contre le Covid.» C'est l'OFSP qui le dit, et plus précisément Virginie Masserey, la directrice de la section des maladies infectieuses, mardi 3 août 2021 en conférence de presse. Pour étayer ses affirmations, elle a cité une étude du CDC américain, le «Center for Disease Control», le centre de surveillance des maladies, qui fait autorité en la matière. (source :

<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/les-vaccines-sont-contagieux-le-variant-delta-change-t-il-la-strategie-id16729144.html>)

Ce nouvel état de fait est lié au variant Delta, qu'une personne vaccinée pourra toujours contracter, et transmettre, bien qu'apparemment durant une période plus courte que pour une personne non-vaccinée. (source :

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/variants/delta-variant.html>).

En se fiant donc strictement aux faits médicaux, le vaccin n'est malheureusement pas l'équivalent d'une carte « joker » qui permettrait à son bénéficiaire de se soustraire à toutes les contraintes en place et abandonner les gestes barrières.

Pourtant, dans les décisions prises, et soutenues par notre gouvernement, les choix opérés vont dans cette direction. Il est par exemple incohérent d'exiger un test COVID pour une personne non-vaccinée, tout en ne le demandant pas à une personne vaccinée pour entrer dans un restaurant. La personne vaccinée pourra contaminer une personne qui n'a pas pu se vacciner à cause d'une précédente réaction allergique grave, ou à cause d'un autre problème médical. Même chose pour des manifestations organisées par des Services de l'Etat, ou des Communes, qui exigent un test COVID uniquement pour les personnes non-vaccinées.

Cette situation n'est pas acceptable sous l'angle du respect des personnes vulnérables.

Alternativement, si on s'intéresse à la responsabilité et au respect des libertés, il aurait été plus lisible, et plus facile de comprendre si une large majorité des restrictions sanitaires avaient été levées, comme dans le modèle Suédois (source :

<https://reopen.europa.eu/fr/map/SWE/6001>) , selon les promesses qui ont été fait

es il y'a quelques mois, à savoir : lorsque les personnes qui voulaient se vacciner auront eu l'opportunité de le faire, alors les restrictions seront levées.

Une telle décision aurait eu pour corolaire d'informer les personnes vulnérables ou incapables de se vacciner qu'elles doivent adopter des mesures préventives supplémentaires (limitation des contacts, masque de protection, etc...).

Les décisions prises manquent de cohérence et font penser à des décisions politiques, avant d'être médicales.

Conclusion

Par le présent postulat, nous demandons que les restrictions décidées et les recommandations se basent sur la science (en s'appliquant à tous, ou à personne, sans discrimination de statut vaccinal), en prenant en compte les nouvelles connaissances sur le variant delta.